

MISE AU CONCOURS
DE
TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES
ANNONCES ET INSERTIONS

—○—
TRAVAUX
—

Musée Vela à Ligornetto.

Sont mis au concours les *travaux de peinture* pour la *reconstruction du Musée Vela à Ligornetto*.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés les 16, 20 et 23 mars au bureau des constructions fédérales, Via Baroffio 4, à Lugano.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *26 mars 1918*, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure *Soumission pour Musée Vela*.

Berne, le 11 mars 1918.

(2.)

Direction
des constructions de la Confédération.

—
FOURNITURES
—

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

—
Fourniture de sacs.

L'administration des postes met au concours pour l'année 1918 la fourniture des sacs désignés ci-après, savoir :

- 500 sacs, grandeur II (pour le service intérieur);
- 1500 sacs, grandeur III (pour le service intérieur);
- 200 sacs, grandeur III (sacs à journaux avec poignée);
- 1800 sacs, grandeur IV (pour le service intérieur, sans poignée);

- 2000 sacs à objets de valeur;
 150 sacs à espèces, grandeur II;
 100 sacs à espèces, grandeur III.

Les sacs pour le service intérieur doivent être munis, d'un côté, de la suscription « Post » et les sacs à objets de valeur, de la suscription « Schweiz, Postes suisses, Svizzera » inscrit des deux côtés. Les sacs à journaux et les sacs à espèces n'auront point de suscription.

Le nom du fournisseur et l'année 1918 doivent être indiqués à l'intérieur des sacs.

On peut se procurer des modèles de sacs à notre bureau du matériel. Les prix s'entendent franco Berne. Il n'est fait aucune bonification pour le matériel d'emballage. Le terme de livraison est fixé à fin septembre 1918. Les offres doivent être adressées à la direction soussignée d'ici au 30 mars 1918, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription *Soumission pour sacs postaux*.

Berne, le 2 mars 1918.

(2).

Direction générale des postes.

PLACES

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service S'adresser à :	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département politique. (Division des affaires étrangères.)	Secrétaire de chancellerie de la légation de Suisse à Pétrograd.	5000 à 8000	16 mars 1918 [3...]	Pratique du service de chancellerie; savoir le russe, le français et l'allemand.

Les frais de déplacement seront remboursés.

Branche de service, s'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département de l'intérieur. (Président du conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.)	Concierger pour le bâtiment principal.	2200 à 3500 avec logement, dont le loyer sera fixé plus tard.	16 mars 1918 [2.]	Connaissance du service d'ordre; connaissances des travaux d'installations désirées
Entrée en fonctions le 1 ^{er} mai 1918.				
Département militaire.	Deux commis de II ^e classe à la chancellerie du département.	2,200 à 3,800	23 mars 1918 [2.]	Pratique des travaux de bureau, dactylographie.
Les aides de bureau sont considérés comme inscrits.				
(Service du génie.)	Commis de I ^{re} classe.	3,200 à 4,300	23 mars 1918 [2.]	Expérience dans les travaux administratifs, notamment en ce qui concerne la tenue des contrôles militaires.
La place est occupée provisoirement.				
Département des finances et des douanes. (Direction générale des douanes, à Berne.)	Inspecteur à la II ^e section de la direction générale des douanes.	5,200 à 6,800	23 mars 1918 [2.]	Connaissance complète du service des douanes.
La place est occupée provisoirement.				
Département des finances et des douanes. (Direction des douanes de Schaffhouse.)	Chef du bureau principal des douanes suisses à Singen.	4200 à 5800	16 mars 1918 [2.]	Connaissance complète du service des douanes.
Chemins de fer fédéraux. (Direction générale.)	Commise de IV ^e classe au service statistique de la direction générale.	1,600 à 2,500	20 mars 1918	Habilitété dans les travaux de bureau.
La place est occupée provisoirement.				

Branches de service. S'adresser à :	Place vacante	Traitement Fr.	Délat d'inscription	Conditions d'admission
Département suisse de l'économie publique. (Secrétariat général du département de l'économie publique.)	Secrétaire de division pour le service de la comptabilité.	5,200 à 7,300	15 mars 1918	Bonne culture générale, expérience dans le service administratif, connaître à fond la comptabilité commerciale et administrative, savoir l'allemand et le français.
(Division de l'agriculture.)	Secrétaire de division pour la comptabilité de la division de l'agriculture.	5,200 à 6,800	20 mars 1918 [2.]	Bonne instruction générale, connaissances approfondies en comptabilité, langues.

La place sera probablement pourvue par voie de promotion.

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

1. Buraliste postal à Chénens. S'adresser, d'ici au 23 mars 1918, à la direction des postes de Lausanne.
2. Facteur de lettres à Berne. S'adresser, d'ici au 23 mars 1918, à la direction des postes de Berne.
3. Deux facteurs d'express à Neuchâtel.
4. Deux facteurs postaux à Neuchâtel.
5. Facteur de lettres à Neuchâtel.
6. Commis de poste à Tavannes.
7. Chef de bureau à Bâle. S'adresser, d'ici au 23 mars 1918, à la direction des postes à Bâle.
8. Chef de bureau à Lucerne.
9. Commis de poste à Lucerne.
10. Deux commis de poste à Zurich. S'adresser, d'ici au 23 mars 1918, à la direction des postes de Zurich.
11. Commis de poste à Speicher. S'adresser, d'ici au 23 mars 1918, à la direction des postes de St-Gall.

1. Réviseur de II^e classe, éventuellement aide de I^{re} classe à la direction générale (contrôle général). S'adresser, d'ici au 16 mars 1918, à la direction générale des postes, à Berne.
 2. Administrateur à Nyon. S'adresser, d'ici au 16 mars 1918, à la direction des postes de Genève.
 3. Commis à Lausanne.
 4. Buraliste à l'Abbaye.
 5. Commis à Sierre.
 6. Commis à Soleure. S'adresser, d'ici au 16 mars 1918, à la direction des postes de Bâle.
 7. Commis à Cerlikon.
 8. Commis à Schaffhouse.
 9. Facteur à Altstätten (St-G.).
 10. Buraliste à Ennenda.
 11. Sous-chef de bureau à Gossau (St-G.).
 12. Commis à Hérisau.
- } S'adresser, d'ici au 16 mars 1918, à la direction des postes de Lausanne.
- } S'adresser, d'ici au 16 mars 1918, à la direction des postes de Zurich.
- } S'adresser, d'ici au 16 mars 1918, à la direction des postes de St-Gall.


Administration des télégraphes.

Dans les arrondissements.

1. Electricien de I^{re} classe au téléphone de Genève. S'adresser d'ici au 23 mars 1918, à la direction des télégraphes de Lausanne.
2. Aide de I^{re} classe au téléphone de Berne. S'adresser, d'ici au 23 mars 1918, à la direction des télégraphes de Berne.
3. Télégraphiste et téléphoniste à Gossau (St-Gall). S'adresser, d'ici au 23 mars 1918, à la direction des télégraphes à St-Gall.



Indispensable pour les autorités administratives, judiciaires et communales, pour les juristes, les notaires, pour les maisons de banque, pour tout industriel et commerçant etc. etc.

 Il paraîtra prochainement.

Loi fédérale sur les droits de timbre
— **Bundesgesetz über die**
Stempelabgabe.

Edition française-allemande,
les deux textes en regard.

Avec ordonnance d'exécution du Conseil fédéral
et un index alphabétique soigné.

Env. 180 pages.

Prix relié env. Fr. 4. —.

K.-J. Wyss Erben, éditeurs, Berne.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.03.1918
Date	
Data	
Seite	421-426
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 582

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.